



Syndicat Cgt des Personnels du Département de Vaucluse

Avignon le 19/01/2026

LETTRE OUVERTE

Objet : Lettre ouverte Registres Hygiène et Sécurité (dématérialisation) Demande d'une FSSCT spécifique sur ce point.

Copie : Agent-es du Département / Organisations syndicales / Membres de la F3SCT

Madame la Présidente,

Les élu-es CGT de la F3SCT souhaitent vous interpeller à la suite de la présentation récente d'un logiciel visant à dématérialiser l'édition et le traitement des registres Hygiène et Sécurité.

Nous faisons le choix de la forme de lettre ouverte, afin que les agent-es du Département soient pleinement informé-es des enjeux liés à ce projet qui concerne directement leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité.

La CGT insiste sur le fait que cette procédure doit respecter le cadre réglementaire. Lors de la réunion de présentation, il a été indiqué que le Service de Prévention et l'organisation syndicale FSU souhaitaient que ce nouvel outil soit présenté à la prochaine F3SCT uniquement pour information, et non pour avis, dans le but d'en accélérer la mise en œuvre.

Or, il a été reconnu en séance que réglementairement, la mise en place d'un tel outil relève bien de la compétence de la F3SCT et nécessite un avis formel de l'instance. Les travaux menés en commission préparatoire, aussi utiles soient-ils, ne peuvent en aucun cas se substituer à la délibération officielle de la F3SCT.

Le respect du dialogue social et des prérogatives de l'instance ne constitue pas un frein, mais une garantie démocratique et réglementaire.

Nous avons donc interpellé le chef de service Prévention et Santé au Travail afin de rappeler que si l'administration souhaite une mise en œuvre rapide, il est parfaitement possible de convoquer une F3SCT exceptionnelle, permettant de recueillir un avis dans des délais courts tout en respectant le cadre légal.

Ce point sera de ce fait mis à l'ordre du jour de l'instance prévue au mois de mars et bien pour avis, le plan de communication ne se mettra en place qu'à la suite d'un vote favorable de la majorité des membres siégeant à cette instance.

Le respect de la réglementation est un premier pas, cependant nous attirons votre attention sur plusieurs points de vigilance non résolus à ce stade.



Syndicat Cgt des Personnels du Département de Vaucluse

La présentation de l'outil a, par ailleurs, fait apparaître plusieurs sujets de préoccupation :

1. Signalement des violences et agressions :

Il est actuellement prévu que les fiches concernent uniquement des motifs de « Santé et Sécurité » et que les situations d'agressions verbales ou physiques soient redirigées vers la cellule d'écoute.

Cette orientation créerait un angle mort préoccupant : les élu·es de la F3SCT ne seraient plus destinataires de ces signalements, alors même qu'ils relèvent pleinement de la prévention des risques professionnels.

Ce point a été reconnu comme problématique par l'administration, mais aucune solution opérationnelle n'est aujourd'hui actée.

2. Prise en compte de la santé psychique :

La demande de modification des motifs de saisie afin d'intégrer pleinement la santé psychique (charge de travail, stress, risques psychosociaux, etc.) a été acceptée. Nous nous en félicitons, tout en restant attentifs à sa traduction effective dans l'outil final.

3. Information des membres de la F3SCT :

Le processus envisagé prévoit que les élu·es de la F3SCT ne soient informé·es des fiches qu'une fois celles-ci considérées comme traitées de manière satisfaisante.

Cela constituerait un recul par rapport au fonctionnement actuel, dans lequel la F3SCT est informée de l'ensemble des situations, y compris lorsque les réponses apportées par l'administration sont discutables. Nous avons demandé que toutes les fiches soient systématiquement portées à la connaissance des membres de la F3SCT, sans filtre. À ce jour, aucun engagement ferme n'a été formalisé.

4. Concernant les registres du Département sur les collègues :

La Direction concernée ne semble pas avoir été associée à ce projet et nous a fait part de difficultés liés à la convention en cours avec l'éducation nationale et les responsabilités partagées en termes d'Hygiène, de santé et de sécurité au travail.

Il paraît nécessaire qu'un nouveau point soit fait avec la Direction concernée avant que ce dossier soit présenté pour avis en Instance. Ceci afin de vérifier que les process soient viables et respectent la réglementation et la convention en cours.

Parce que ce projet touche :

- à la prévention des risques professionnels,
- aux droits des agent·es,
- aux circuits d'alerte et de protection,
- au rôle même de la F3SCT,



Syndicat Cgt des Personnels du Département de Vaucluse

Les élu·es CGT demandent officiellement :

- la convocation d'une F3SCT exceptionnelle,
- l'apport de garanties écrites sur la transparence du dispositif, la transmission des informations aux représentant·es du personnel et la prise en compte de l'ensemble des risques, y compris psychosociaux et situations de violences.
- une réunion de travail spécifique concernant les registres sur les collègues avec la Direction concernée.

La modernisation des outils peut être une avancée, mais elle ne saurait se faire au détriment des droits des agent·es ni du rôle des instances représentatives.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette interpellation.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les représentants du personnel CGT titulaires en FSSSCT.

LAUGIER Amandine

PESAINS Stéphanie

PONS Ludovic